

Fiche résumée : Ripeur

Métiers apparentés

Agent de collecte des déchets

Agent de salubrité (enlèvement d'ordures ménagères)

Eboueur

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de salubrité, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Eboueur, ouvrier non qualifié

Ouvriers non qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Ripeur, ouvrier non qualifié

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de collectivité ramassage des ordures, ouvrier qualifié

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Agent de salubrité, ouvrier qualifié

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Eboueur, ouvrier qualifié

Ouvriers qualifiés de l'assainissement et du traitement des déchets / Ripeur, ouvrier qualifié

Releveur de boîtes à ordures

Ripeur

Codes

PCS-ESE 2003 : 684b **CITP88** : 9161 **PCS-ESE 2003** : 628e **ROME1999** : 11214 **CITP2008** : 9611

Descriptif

Procède à l'enlèvement des ordures ménagères, des détritiques, des objets encombrants et des déchets verts. Il peut être amené à les classer en déchetterie.

Caractéristiques Médico-professionnelles

Lieux de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **circuit en secteur rural** (intemperie)
 - **circuit de type urbain** (intemperie, bruit supérieur à 80 dB, espace de travail proche d'une voie de circulation)
 - **circuit de type urbain collectif** (contact régulier avec le public, intemperie)
 - **local des poubelles** (espace de travail sousdimensionné, odeurs nauséabondes, espace de travail inadapté à l'activité)
 - **lieu de vidage des bennes**
 - **terrain en pente** (espace de travail avec sol irrégulier, espace de travail avec sol incliné)
 - **dépôt**
 - **aire de lavage des bennes** (bruit supérieur à 80 dB, ambiance humide, agent biologique)
 - **trajet de collecte (milieu urbain et rural)**

- **Nuisances** (préventions)
 - **intemperie**
 - adapter si possible le poste aux intempéries
 - organiser le travail en ambiance chaude
 - porter des vêtements de travail adaptés à la chaleur
 - informer les salariés (fortes chaleurs)
 - organiser le travail au froid
 - porter des vêtements adaptés au froid
 - former à la CAT en cas d'orage
 - mettre en place la CAT face au coup de chaleur
 - informer les salariés (grand froid)
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **espace de travail proche d'une voie de circulation**
 - prévenir le risque routier lors d'intervention sur les voies publiques
 - **contact régulier avec le public**
 - **espace de travail sousdimensionné**
 - optimiser le rangement
 - **odeurs nauséabondes**
 - **espace de travail inadapté à l'activité**
 - **espace de travail avec sol irrégulier**
 - **espace de travail avec sol incliné**
 - **ambiance humide**
 - adapter l'aération et la ventilation
 - prévoir une ventilation générale des locaux
 - **agent biologique**
 - mettre en place la CAT en cas d'AES
 - informer sur le risque infectieux
 - porter un masque FFP pour certains agents biologiques
 - porter des lunettes ou une visière de protection
 - porter des gants appropriés à l'activité
 - veiller à l'hygiène des mains
 - former le personnel paramédical au bionettoyage
 - respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)
- **Effets sur la santé**
 - **inconfort thermique lié à la chaleur**
 - **effets chroniques liés au froid**
 - **coup de soleil**
 - **coup de chaleur et insolation**
 - **effets de la foudre**
 - **facteur accidentogène**
 - **épuisement dû à la chaleur, sans précision**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdité de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**

- **RG 42 (attention: liste limitative)**
- **Accidents de la Voie Publique**
- **maladies de l'appareil respiratoire**
- **lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement**
- **mycoses**
- **maladies infectieuses et parasitaires**
- **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**

Organisation du travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **travail en équipage des ripeurs** (contrainte relationnelle, situation entraînant une charge mentale particulière)
 - **travail à la quitte** (majoration du risque de TMS, majoration de la charge physique, introduction d'une compétition et d'une division des équipages, majoration des risques accidentels)
 - **très tôt le matin**
 - **très tard le soir**
 - **travail le samedi** (horaire générant une perturbation de la vie sociale)
 - **équipe d'après-midi**
 - **pics d'activité du ripeur** (rythme générant une majoration des contraintes)
- **Nuisances** (préventions)
 - **contrainte relationnelle**
 - faciliter la communication
 - **situation entraînant une charge mentale particulière**
 - former à la CAT face à une personne agressive
 - former à la CAT face à des personnes différentes
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - **majoration du risque de TMS**
 - proposer une formation action PRAP
 - **majoration de la charge physique**
 - proposer une formation action PRAP
 - **introduction d'une compétition et d'une division des équipages**
 - **majoration des risques accidentels**
 - **horaire générant une perturbation de la vie sociale**
 - **rythme générant une majoration des contraintes**
- **Effets sur la santé**
 - **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**
 - **épisodes dépressifs**
 - **autres troubles de l'humeur [affectifs]**
 - **autres troubles anxieux**
 - **troubles somatoformes**
 - **trouble de l'humeur [affectif], sans précision**

Tâches

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **se rendre en camion sur le lieu de la collecte**
 - **monter et descendre de la cabine du camion** (nuisances liées à la hauteur de la cabine)
 - **monter et descendre du marche pied** (mouvement répétitif du membre inférieur, mouvement répétitif du membre supérieur, espace de travail avec sol instable)
 - **se déplacer vers les poubelles**
 - **déplacer et vider les conteneurs compatibles** (nuisances du ripeur, effort de poussée et de traction)
 - **déplacer et vider les contenants inadaptés (vrac)** (contenant a ordures inadapte, posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis, contact avec déchets (cf produit), contrainte cardiaque chez le ripeur, mouvement répétitif du

tronc, posture de l'épaule, port de charge (déplacement horizontal))

- **déclencher régulièrement le compactage** (objet coincé dans la trémie, projection d'éclats)
- **se déplacer entre deux points de collecte**
- **déplacer les véhicules gênants sur trottoir**
- **être attentif à la circulation routière**
- **se coordonner avec le collègue et le chauffeur** (coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu))
- **signaler les dysfonctionnements**
- **rentrer au dépôt**
- **+/- être présent lors du vidage des bennes** (nuisance sonore chez : le ripeur)
- **nettoyer la benne** (contact avec déchets (cf produit))
- **Nuisances** (préventions)
 - **nuisances liées à la hauteur de la cabine**
 - préférer une cabine à plancher bas
 - concevoir des marchepieds ergonomiques
 - former à la montée et descente de la cabine
 - **mouvement répétitif du membre inférieur**
 - **mouvement répétitif du membre supérieur**
 - alterner les tâches
 - **espace de travail avec sol instable**
 - **nuisances du ripeur**
 - ordonnance de prévention pour ripeur
 - conseils ripeur Covid-19
 - **effort de poussée et de traction**
 - proposer une formation action PRAP
 - choisir du matériel de manutention adapté
 - **contenant a ordures inadapté**
 - **posture du tronc en rotation et anteflexion du rachis**
 - **contact avec déchets (cf produit)**
 - mettre à disposition un local sanitaire au dépôt
 - **contrainte cardiaque chez le ripeur**
 - **mouvement répétitif du tronc**
 - **posture de l'épaule**
 - **port de charge (déplacement horizontal)**
 - prévenir les risques liés à la manutention manuelle
 - Utiliser des aides à la manutention
 - améliorer la préhension des charges
 - respecter les limites de port de charges réglementaires
 - porter des chaussures de sécurité
 - informer et former à la manutention manuelle
 - proposer une formation action PRAP
 - **objet coincé dans la trémie**
 - interdire la récupération d'objets dans la trémie
 - **projection d'éclats**
 - porter des lunettes ou une visière de protection
 - **coactivité (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)**
 - établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice
 - **nuisance sonore chez : le ripeur**
- **Effets sur la santé**
 - **chutes**
 - **tendinite du tendon d'Achille**
 - **RG 57 (attention : liste limitative)**
 - **maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif**
 - **synovite et ténosynovite**

- épicondylite
- syndrome du canal carpien
- lésions traumatiques de l'épaule et du bras
- lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision
- accélération de la fréquence cardiaque
- rachialgies dorsales - Région dorso-lombaire
- RG 98 (attention liste limitative)
- RG 79 (attention : liste limitative)
- rachialgies
- cardiopathies ischémiques
- corps étranger dans la partie externe de l'oeil
- corps étranger ou objet pénétrant dans la peau

Outils et équipements

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **camion benne** (camion benne défectueux, bruit supérieur à 80 dB)
 - **conteneur poubelle** (objets de manipulation et de nettoyage difficile)
- **Nuisances** (préventions)
 - **camion benne défectueux**
 - préférer les camions bennes récents ou neufs
 - préférer les camions bennes avec outils de levage
 - **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
 - **objets de manipulation et de nettoyage difficile**
- **Effets sur la santé**
 - **acouphènes**
 - **conséquence du bruit sur l'oreille interne**
 - **maladies de l'oreille externe**
 - **surdit   de perception**
 - **hyperacousie**
 - **effets extra-auditifs du bruit**
 - **risque d'accident du travail par effet masque**
 - **RG 42 (attention: liste limitative)**

Produits, matériaux et publics concernés

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - **ordures m  nag  res** (agent biologique, piq  res septiques, projection de produits chimiques et de d  chets, AES)
 - **verre    r  cup  rer** (objets coupants, projection d'  clats, instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins), bruit sup  rieur    80 dB)
 - **d  chets v  g  taux** (objets coupants)
 - **encombrants** (chute d'objets)
 - **automobilistes impatientes** (manque de respect dans la communication verbale)
 - **chiens errants** (morsure ou griffure)
 - **rongeurs** (urine, leptospira)
- **Nuisances** (pr  ventions)
 - **agent biologique**

- mettre en place la CAT en cas d'AES
- informer sur le risque infectieux
- porter un masque FFP pour certains agents biologiques
- porter des lunettes ou une visière de protection
- porter des gants appropriés à l'activité
- veiller à l'hygiène des mains
- former le personnel paramédical au bionettoyage
- respecter les règles d'hygiène pour les tenues (milieu de soins)
- **piqûres septiques**
 - informer sur le risque infectieux
- **projection de produits chimiques et de déchets**
- **AES**
 - mettre en place la CAT en cas d'AES
 - utiliser des conteneurs à seringues
 - porter des gants appropriés à l'activité
- **objets coupants**
 - mettre à disposition une trousse d'urgence
 - former SST
 - porter des gants adaptés
- **projection d'éclats**
 - porter des lunettes ou une visière de protection
- **instrument tranchant piquant coupant (hors milieu de soins)**
 - mettre à disposition une trousse d'urgence
 - utiliser du matériel de préhension adapté
 - former SST
 - toujours regarder avant de toucher
 - porter des gants appropriés à l'activité
- **bruit supérieur à 80 dB**
 - réduire le bruit
 - signaler les lieux bruyants
 - porter des protecteurs individuels contre le bruit
 - informer et former sur le bruit
 - vérifier l'absence d'ototoxique professionnel
- **chute d'objets**
 - mettre les équipements de travail en conformité
 - porter des chaussures de sécurité
 - porter un casque
 - porter des gants de protection contre les risques mécaniques
- **manque de respect dans la communication verbale**
 - former à la CAT face à des personnalités difficiles
 - former à la CAT face à une personne agressive
- **morsure ou griffure**
 - informer sur les spécificités des animaux
- **urine**
- **leptospirose**
 - conseils de prévention - leptospirose
- **Effets sur la santé**
 - **maladies infectieuses et parasitaires**
 - **infections de la peau et du tissu cellulaire sous-cutané**
 - **maladies dues au VIH**
 - **hépatites virales**
 - **coupure**
 - **corps étranger dans la partie externe de l'oeil**

- corps étranger ou objet pénétrant dans la peau
- agents d'infections bactériennes, virales et autres
- acouphènes
- conséquence du bruit sur l'oreille interne
- maladies de l'oreille externe
- surdité de perception
- hyperacousie
- effets extra-auditifs du bruit
- risque d'accident du travail par effet masque
- RG 42 (attention: liste limitative)
- lésions traumatiques de la cheville et du pied, autres et sans précision
- lésions traumatiques multiples, sans précision
- heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet
- effets sur la santé infectieux
- rage
- leptospirose
- RG 19 (attention : liste limitative)

Tenues de travail

- **Caractéristiques** (nuisances possibles)
 - chaussures de sécurité antidérapantes
 - tenues de travail fournies
 - vêtements contre le froid (vêtement non respirant, vêtement restant mouillé)
 - vêtement réfléchissant
 - tenues de travail entretenues par l'employeur
 - gants en cuir
 - gants anticoupure
 - protections auditives
 - lunettes de protection
- **Nuisances** (préventions)
 - vêtement non respirant
 - adapter les tenues de travail
 - vêtement restant mouillé
 - prévoir des zones de séchage pour les vêtements
- **Effets sur la santé**
 - augmentation de la température corporelle
 - mycoses

Santé et Travail

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- a) à l'amiante
- b) aux rayonnements ionisants
- c) au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- d) au risque hyperbare
- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Activités en milieu hyperbare
- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Températures extrêmes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

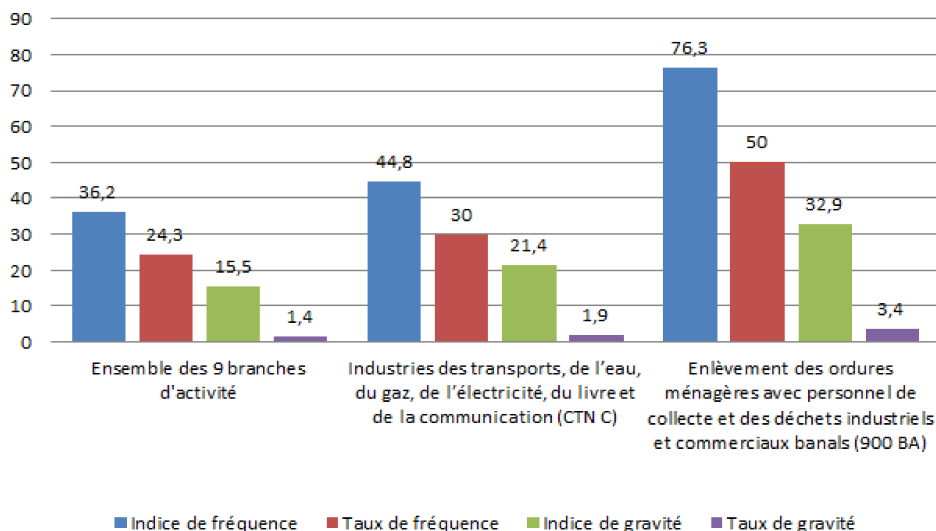
- **Tableau n°45 : Infections d'origine professionnelle par les virus des hépatites A, B, C, D, et E**
- **Tableau n°57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail**
- **Tableau n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique**
- **Tableau n°66 : Rhinites et asthmes professionnels**
- **Tableau n°66BIS : Pneumopathies d'hypersensibilité**
- **Tableau n°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools, glycol, éthers de glycols ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde.**
- **Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier**
- **Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes**

4. **Statistiques accidents du travail** année 2011 "Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals (900 BA)" dont font partie les Ripeurs :

STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL - Année 2011

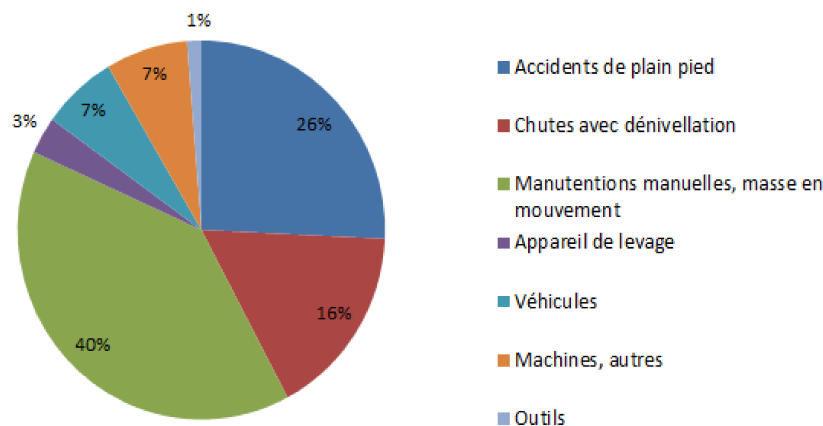
Source CNAMTS - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C)

Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals (900 BA) dont font partie les RIPEURS

**REPARTITION DES AT AVEC ARRET SUIVANT L'ELEMENT MATERIEL**

Année 2011 - Industries des transports, de l'eau, du gaz, de l'électricité, du livre et de la communication (CTN C) - Source CNAMTS -

Enlèvement des ordures ménagères avec personnel de collecte et des déchets industriels et commerciaux banals (900 BA) dont font partie les RIPEURS



3 décès (dont 2 liés aux véhicules et 1 non classé)

Conclusion

Cette profession associe des contraintes physiques et des risques accidentels. Les contraintes de ce travail sont plus difficiles à supporter par des salariés avancés en âge. Compte tenu du niveau de qualification, les reclassements professionnels, après accident ou chez les salariés vieillissants, posent des difficultés.

Ce métier est en pleine évolution, parallèlement à l'évolution du tri des déchets et à la part donnée au respect de l'environnement.

Cette profession est peu valorisée et cependant les acteurs ont conscience de leur utilité, au sein de la société.

Comme le dit très bien " Laigle" dans la conclusion de sa présentation :

" Participer à l'image d'une ville propre, c'est être citoyen ; transmettre son savoir- faire aux plus jeunes, c'est s'inscrire activement dans la pérennité d'un métier ; trier et recycler, c'est participer au respect de la nature ; travailler avec une équipe, c'est partager les difficultés et démultiplier l'efficacité. "

Fiche résumée issue de la **FMP Ripeur** consultable sur <https://www.fmppresanse.fr>